



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LES CHARGÉS DE LA RELATION ENTREPRISES

vous accompagnent dans l'utilisation
des services en ligne



Les caisses d'Assurance Maladie de Bretagne vous
accompagnent dans votre quotidien en proposant des
offres adaptées à la vie de l'entreprise et de ses salariés.



Un accompagnement adapté à votre demande

- Rendez-vous en entreprise / visio
- Réunions collectives
- Assistance technique en ligne
- Webinaires / tutoriels



Sites utiles

- www.ameli.fr/entreprises
- www.net-entreprises.fr



Une question ?

Les chargés de la relation entreprises à votre écoute pour :

- Le signalement d'arrêt de travail en DSN
- Le compte entreprise
 - ♦ Transmettre une attestation de salaire
 - ♦ Déclarer un accident du travail
 - ♦ Transmettre : les périodes du congé paternité, les pièces justificatives
 - ♦ Accéder aux questionnaires risques professionnels
 - ♦ Visualiser les bordereaux de paiement des indemnités journalières subrogées



Vos contacts



CPAM du Finistère

Isabelle Foucault • Agathe TREBERN
correspondant.employeur29@assurance-maladie.fr

CPAM du Morbihan

Xavier NOURY • Séverine TASSE
contactemployeur.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

CPAM des Côtes d'Armor

Sandra CLERC BARDOT • Julie FESTINI
CROMER • Chrystelle LE GALL
correspondant.employeur22@assurance-maladie.fr

CPAM d'Ille et Vilaine

Yohann MOISAN
cis-entreprises.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr

du lundi au vendredi,
de 8h30 à 17h30

Pour le suivi des dossiers, un numéro dédié aux entreprises :

3679

Service gratuit
+ prix appel